

Les **photographies** de la brochure ne sont pas contractuelles.

PRIX

Les prix ont été négociés entre 6 mois et 1 an avant la date de parution de la brochure et restent modifiables. Ces prix sont fixés sur la base d'un contrat mentionnant un nombre de participants. Si ce nombre varie, le prix de base du voyage (circuit, séjour, escapade...) peut entraîner une révision tarifaire.

Toute modification liée notamment aux fluctuations des taux de change et/ou des tarifs de transports, taxes aériennes, et de sécurité, carburants... peut entraîner un changement de prix.

Toute augmentation inférieure à 15 % du prix ne peut être considérée comme un motif d'annulation.

Un mois avant le départ, vous recevrez une information du C.E. vous indiquant le(s) motif(s) du changement.

Attention : le C.E. se réserve le droit de répercuter les augmentations des taxes aériennes, de sécurité et les hausses de carburants... sur les prix annoncés dans la brochure en date du 2 mars 2011.

RESPONSABILITÉ :

Le C.E. ne peut être tenu pour responsable des retards, des vols, des accidents...

Il se réserve le droit, si les circonstances l'exigent et dans l'intérêt des participants, de modifier les itinéraires, les conditions de transport, ou l'exécution des programmes, voire d'annuler le voyage ou séjour, en cas d'événement socio-politique, économique, catastrophe naturelle, force majeure...

Dans tous les circuits, **le programme est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié en raison de circonstances locales sans information préalable** ou, si cela est possible, à la demande des participants. Le CE se réserve également le droit d'annuler tout voyage ou séjour si le nombre de participants s'avère insuffisant. Dans ce cas, les sommes versées sont intégralement remboursées.

Le C.E. décline toute responsabilité en cas de perte, de vol d'objets personnels ou de non respect du matériel.

La responsabilité du C.E. ne pourra pas être engagée en cas d'incident ou d'accident survenu par suite du non-respect des instructions ou des mesures de sécurité données par les accompagnateurs, guides ou personnels de stations.

Il n'est pas responsable des prestations, excursions ou visites achetées sur place et non prévues dans le programme initial.

Il ne peut être tenu pour responsable d'une erreur de nom ou prénom (mal orthographié ou différent de son passeport ou carte d'identité : nom de jeune fille au lieu de nom marital, par exemple).

TRANSPORT :

Lorsqu'un acheminement collectif est prévu, **AUCUN REMBOURSEMENT** ne sera effectué en cas d'utilisation d'un véhicule personnel. **Les dates et les horaires de départ et de retour sont donnés à titre indicatif** et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des réservations obtenues, notamment auprès des compagnies aériennes.

ATTENTION : Une modification de date inférieure à 48 heures ne peut donner lieu à un remboursement.

Le C.E. et l'organisateur ne maîtrisant ni le choix des horaires, ni celui des compagnies (vols charters ou affrétés), ils ne pourraient être tenus pour responsables d'un horaire matinal, nocturne... le premier ou le dernier jour.

INSCRIPTIONS :

Merci de nous indiquer la ou les destinations choisies, dans votre bulletin de **préinscription**. Celles-ci **ont valeur d'engagement** de votre part, en fonction des places disponibles.

SUBVENTIONS :

Les subventions sont accordées uniquement pour les **agents Société Générale ayant un an d'ancienneté dans les Services Centraux Parisiens, leur conjoint et leurs enfants à charge, pour les agents en congé maternité, d'éducation parentale, formation, maladie longue durée...**

Les personnes extérieures seront acceptées dans la mesure où, après la clôture des inscriptions, des places resteraient disponibles : dans ce cas, elles s'acquitteront du prix plein tarif à la date du départ.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute annulation d'inscription, sauf motifs graves tels que définis par les compagnies d'assurances, et hors frais de dossier, fera l'objet des retenues suivantes dès la confirmation de l'inscription à :

- **90 jours avant le départ** : 10% du montant total du voyage hors subvention,
- **de 90 jours à 45 jours avant le départ** : 30% du montant total du voyage hors subvention,
- **de 45 jours à 31 jours avant le départ** : 50% du montant total du voyage hors subvention,
- **moins de 30 jours avant le départ** : la **totalité du voyage hors subvention est due.**

Toute annulation ou modification entraîne des frais de dossier différents suivant le prestataire.

N'oubliez pas de souscrire l'assurance annulation si elle n'est pas incluse.

En cas d'absence au moment du départ et sans annulation écrite du ou des participants, le montant de la facture au prix fournisseur sera dû au C.E.

TARIFS ENFANTS :

En règle générale, le tarif pour les enfants de 2 à 16 ans inclus (quel que soit le quotient familial) est égal à la moitié du prix adulte subventionné par le C.E..

Il faut entendre par "enfant de 16 ans inclus" tous les enfants, qui le jour du départ n'auront pas fêté leur 17^e anniversaire.

Pour les enfants de plus de 17 ans scolarisés et à charge fiscale, le prix adulte subventionné s'applique.

La majorité des tours opérateurs considère les enfants de plus de 11 ans (le jour du départ) comme des adultes : le prix adulte est alors facturé au C.E.

Quelle que soit la composition de la chambre (adulte et/ou enfant), les 2 premières personnes payent le prix adulte subventionné.

CONVOCATION DE DÉPART :

Dans le cas d'un voyage collectif, l'heure de rendez-vous fixée aux participants doit être respectée. Les retardataires s'exposent aux inconvénients qui pourraient résulter de leur manque d'exactitude (places occupées, obligation de rejoindre leur destination par leurs propres moyens et sans remboursement du transfert payé).

Merci d'informer le C.E. si votre départ n'a pas eu lieu et d'envoyer un justificatif (certificat médical, professionnel ...)

LOGEMENT :

- En chambre double, triple, quadruple ou communicante selon la composition de la famille, le descriptif indiqué dans la brochure ou la disponibilité hôtelière.
- En chambre individuelle, **selon disponibilité** : 75 % à la charge du salarié et 25 % pris en charge par le C.E.

L'équivalence hôtelière avec la classification française reste difficile à déterminer et varie d'un pays à l'autre.

TRÈS IMPORTANT :

Le fait de s'inscrire à l'un des voyages, séjours ou escapades organisés par le Comité d'Établissement implique l'adhésion complète aux conditions générales.

Dans le cas de séjours sans transport collectif, les jours et heures d'arrivée et de départ sont précisés aux participants.

A noter **qu'aucun remboursement ne sera possible pour d'éventuelles prestations comprises dans le prix et non consommées.**

RÈGLEMENT DU SOLDE :

La totalité du voyage, sauf accord écrit du C.E., doit être réglée au plus tard un mois avant le départ.

Le non-paiement du solde dans les délais fixés peut entraîner l'annulation de l'inscription, sans remboursement des sommes versées. Le C.E. se réserve le droit de disposer sans avis préalable des places retenues par les membres du personnel qui n'auraient pas versé la totalité du montant dû à l'expiration de ce délai.

FORMALITÉS :

Les formalités s'appliquent aux ressortissants français, les ressortissants d'autres pays devront s'informer auprès de leur consulat. Les participants devront être en possession, au moment du départ, des pièces d'identité nécessaires (carte nationale d'identité dernière version, passeport en cours de validité, autorisation de sortie du territoire pour les mineurs si accompagné d'un seul des deux parents, visas...).

ATTENTION : les enfants y compris les bébés doivent posséder une carte d'identité ou un passeport (le livret de famille n'est pas une pièce d'identité).

Le C.E. décline toute responsabilité au cas où, faute des documents nécessaires, des personnes se trouveraient dans l'impossibilité de partir. **Il ne procédera à aucun remboursement.**

Si vous partez dans un pays de l'Union Européenne. **La carte européenne d'assurance maladie** est à demander à votre CPAM. Elle peut vous éviter l'avance des frais en cas de maladie.

ATTENTION : certains vaccins (ex : fièvre jaune) ou traitement antipaludéen ne sont remboursés ni par la Sécurité Sociale, ni par la Mutuelle, ni pris en charge par le C.E.

Vos lettres précisant vos remarques, vos satisfactions et/ou vos suggestions peuvent être adressées à :

Annick SOREAU
Secrétaire Elue du C.E.
Services Centraux "Activité Vacances"
Tour Alicante 2^{ème} étage.